# ASSOCIATION DE PECHE ET DE PISICULTURE DE L'ETANG DU COUGNET

## **A GILLEY**

OUVERTURE :Le 1 er MAI à 7h00 précisesRECONDUIT chaque AnnéeFERMETURE :Le 15 OCTOBRE au coucher du soleilRECONDUIT chaque Année

Carte journalière et hebdomadaire en vente à partir du 1<sup>er</sup> JUIN - reconduit chaque année

### « PRIX DES CARTES POUR L'ANNEE »

Cartes Adultes et enfants de moins de 15 ans, 2 cannes avec ou sans moulinet.

**60.00 Euros** 

15.00 Euros

\*Carte annuelle Adulte.

Minimum 3 jours avant la date prévue, Tel: 06.42.98.75.03

*Carte annuelle Enfant (moins de 15 ans).	38.00 Euros
*Carte hebdomadaire Adulte (la semaine).	38.00 Euros
*Carte hebdomadaire Enfant (moins de 15 ans la semaine).	<b>27.00</b> Euros
*Carte journalière Adulte.	15.00 Euros
*Carte journalière Enfant (moins de 15 ans).	9.00 Euros
*Carte enfant de moins de 10 ans accompagné du père ou de la mère possesseur de la carte de l'étang. (1 canne avec ou sans moulinet)	16.00 Euros
*Carte Adulte pêche de nuit, délivré uniquement par le Président et	

## **RENSEIGNEMENTS:**

Mr FAIVRE George Président : 03.81.43.32.51 Ou 06.42.98.75.03

Mr MEUTERLOS Robert : 06.08.99.80.05

Mr JACQUOT Loïc : 06.19.79.76.80

## **REGLEMENT INTERIEUR**

- \*Prise autorisée par jour : 2 carnassiers : Brochet 60 cm (Mini) / Sandre 50 cm (Mini) 2Kgs de fritures par jour et par carte, pour la friture seul les bourriches anglaise sont autorisées et de 2 mètres minimums.
- \*Hameçon simple uniquement taille N°4 Maximum et Maxi 2 hameçons par leurre (rapala, cuillère, etc....) pour le carnassier. Tous les Hameçons double ou triple sont désormais strictement interdits sur le plan d'eau. Pour le nylon taille 30 centièmes maximums autorisés.

\*AMENDE : Pour non-respect des tailles de carnassier imposer : 40 Euros + 3 fois le prix de la carte annuelle Adulte.

Pour non-respect des tailles et des matériels nommer ci-dessus : 50 Euros

## Pêche de la CARPE en NO KILL UNIQUEMENT (Remise des carpes a l'eau OBLIGATOIRE)

<u>OBLIGATOIRE</u>: Tapis de réception (le mouiller avant de déposer votre prise), Epuisette à carpe, Produit désinfectant (type Bétadine, Bétadine gel ou équivalent en vente dans les magasins ou cite de pêche).

- \*1 Hameçon simple par ligne autoriser de taille N°4 maximum et sans ardillon (ou ardillon écraser), Pour le nylon taille 30 centièmes maximum autorisés.
- \*Toutes les graines doivent être impérativement cuites.
- \*INTERDIT : Bourriche, sac a carpe, bateau ou drone amorceur, tresse en corps de ligne.

Il est formellement interdit de remettre une carpe à l'eau en la portant dans ces mains (Uniquement autoriser, l'épuisette, tapis de réception ou filet prévu à cette effet).

\*AMENDES : Par carpe non remise à l'eau 40 Euros par kilos + 3 fois le prix de la carte annuelle Adulte.

Pour pêche sans tapis de réception, sans épuisette, sans produit désinfectant et sans le respect des tailles du matériel nommer ci-dessus : 50 Euros

TOUTE MALTRAITANCE DU POISSON ENTRAINERA L'EXCLUSION IMEDIATE ET DEFINITIVE DU PLAN D'EAU (ET CE SANS AUCUN REMBOURSEMENT QUELQU'IL SOIT)

Pour tous les pêcheurs, les cannes devront être a porté de main et une fois lancé, a moins de 10 mètres d'intervalle maximum.

#### **INTERDICTIONS**

Le ramassage des grenouilles est interdit à toutes personnes ne faisant pas partie du comité sous peine d'une amende de 150 Euros. Pêcher dans les réserves, tous véhicule à moteur, vélo, les barques, planches à voile et drones. Les feux, seul les barbecues sur pieds sont autorisées. Creuser les berges et jeter vos déchets et verres dans la nature. Le verre doit être déposé dans le container sur le parking, tous vos déchets doivent être emportés chez-vous. De plus les animaux doivent être tenus en laisse.

#### **REMARQUES**

Vous etes tenu de respecter ce site et la végétation, ainsi que les responsables et les gardesde peche.

Toutes personnes ne respectant pas ce règlement sera soumis à une amende de 100 Euros